

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le 6 juillet, à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 30 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique FREYSSENET, Maire.

PRÉSENTS : *Monsieur. Dominique FREYSSENET, Maire,*

Monsieur Didier ROUCHOUSE, Madame Ghislaine BERGER, Monsieur Henri BARDEL, Monsieur Bernard BARRY, Madame Adeline BRUN et Monsieur Guy VEROT, Adjoint, Monsieur Philippe CELLE et Monsieur André SAGNOL, conseillers municipaux délégués.

Madame Anne PICHON KELLY, Monsieur Antoine GERPHAGNON, Monsieur Michaël SABOT, Monsieur François AKAKO, Madame Dorothee SOUVIGNET, Monsieur Jean-Louis LAVERGNE, Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (uniquement pour la délibération 2022-07-09), Madame Laëtitia SABATIER, Madame Karine PAULET, Madame Émilie SAGNOL (arrivée au cours de la délibération 2022-07-01), Conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

*Madame Jocelyne DUPLAIN, pouvoir à Monsieur. Dominique FREYSSENET
Madame Manon GOURDY, pouvoir à Madame Ghislaine BERGER
Monsieur Hervé BONHOMME, pouvoir à Monsieur André SAGNOL*

ABSENTS :

*Madame Isabelle GAMEIRO
Monsieur Yves BRAYE
Madame Delphine BONNET
Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (sauf pour la délibération 2022-07-09)
Monsieur Guillaume DEPEYRE
Monsieur Willy BERTHASSON*

Secrétaire de séance : *Madame Laëtitia SABATIER élue à l'unanimité*

Objet : Demande de fonds de concours intercommunal « Projets structurants des communes »

Délibération n°2022_07_06

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°CCMVR21-09-28-05 du conseil communautaire en date du 28 septembre 2021 portant mise en place d'un fonds de concours « Projets structurants des communes »,
Vu le règlement du fonds de concours « Projets structurants des communes » de la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron,
Vu le budget primitif 2022 de la ville de Sainte-Sigolène.

Considérant que dans le cadre de son projet de territoire 2021-2027, la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron a mis en place un fonds de concours spécifique pour soutenir financièrement et solidairement ses communes membres dans la réalisation de leurs projets structurants,

Considérant que la ville de Sainte-Sigolène établit une programmation pluriannuelle pour les travaux de réfection et de sécurisation de la voirie communale,

Considérant que ces travaux sont éligibles à l'octroi d'un fonds de concours communautaire,

Considérant que le montant du fonds de concours, plafonné à 70 000 € par commune sur la période 2021-2027, ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 30 947,40€ auprès de la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron pour la réalisation des travaux de voirie 2022 et sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses :	Recettes :
Travaux de voiries 2022 : 235 223 €	CCMVR – fonds de concours : 30 947.40 € DETR 2022 : 157 231 € Commune : 47 044.60 €
TOTAL : 235 223 euros	TOTAL : 235 223 euros

Membres en exercice	27
Présents	18
Représentés	3
Votants	21

Quorum	9
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	21

Acte exécutoire après :

-dépôt en Sous-Prefecture le : 07/07/2022
-et publication en mairie le : 07/07/2022

Pour copie conforme,

Le 7 juillet 2022
Le Maire,
M. Dominique FREYSSENET